



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 21 décembre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Michel BACHELARD, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. François BRIOT, M. Georges MAGLICA, M. Gaston FOUCHERES, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, Mme Hélène ROY, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, M. Pierre PRIBETICH pouvoir à Mme Colette POPARD, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Stéphan CLAUDET, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT, M. Jean-François DODET pouvoir à M. Rémi DELATTE, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER.

OBJET : Convention de délégation - Avenant n° 12

La convention passée entre la Communauté d'agglomération et Kéolis, pour la délégation du service public de transports urbains, a pris effet le 1^{er} janvier 2003 pour une durée de 6 ans.

L'actuel contrat de délégation du service de transports urbains arrive à échéance le 31 décembre 2008. Cette échéance avait été retenue, à l'origine, en tenant compte de la durée des procédures de délégation de service public (18 mois environ) et du calendrier de renouvellement des conseils municipaux.

Or, ce dernier a été modifié, par la loi du 15 décembre 2005, les fixant en mars 2008. Il est donc à craindre que les phases de négociation prévues dans les procédures de délégation de service public recoupent les phases de campagnes électorales, ce qui peut poser des difficultés dans l'organisation des procédures et le déroulé des négociations.

Afin d'éviter cet écueil, il est proposé de prolonger d'une année l'actuel contrat, soit jusqu'au 31 décembre 2009 en application du « b » de l'article L 1411-2 du C.G.C.T.

L'avenant n°12 a pour objet principal de proroger la durée du contrat d'une année supplémentaire en reportant l'échéance du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2009 portant ainsi la durée totale de 6 à 7 années.

Cet avenant a également pour objet :

- de mettre à jour les dispositions de l'avenant 11 portant sur les modifications de service à compter du 4 septembre 2006,
- de préciser les modalités d'ajustement de la contribution financière forfaitaire liées aux bus GNV
- de mettre à jour l'annexe 1 de la convention définissant le cahier des charges des services
- de mettre à jour l'annexe 2 de la convention portant sur les services sous-traités.

Vu l'avis de la Commission,

Vu l'avis de la Commission de délégation de service public en date du 13 décembre 2006,

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

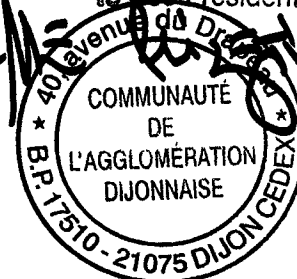
27 DEC. 2006



- **d'approuver** l'avenant n°12 au contrat de délégation du service public de transports urbains,
- **d'autoriser** le Président à signer cet avenant,
- **de dire** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Communauté.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président,
le vice-Président,

Publié le **22 DEC. 2006**
Déposé en Préfecture le



VU pour être annexé à délibération
du Conseil du : 21-12-06
DIJON, le : 22 DEC. 2006
LE PRÉSIDENT,
Pour le Président,
le vice-Président,



COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

**CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
A CONTRIBUTION FINANCIERE FORFAITAIRE
POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION
DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN**

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 DEC. 2006



AVENANT N° 12

à la Convention du 23 décembre 2002

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La Communauté de l'agglomération dijonnaise représentée par son Président, Monsieur François REBSAMEN, agissant en application de la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 Décembre 2006

ci-après dénommée "l'autorité organisatrice"

ET

KEOLIS, ayant son siège social 9 rue de Caumartin 75320 PARIS Cedex 09, agissant tant pour elle-même qu'au nom et pour le compte de sa filiale exploitante - la Société des Transports de la Région Dijonnaise (STRD) - qu'elle charge de l'exécution du présent avenant et dont elle se porte garante, représentée par son Président Directeur Général Monsieur Michel BLEITRACH,

ci-après dénommé "le délégataire"

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

OBJET DU PRESENT AVENANT :

Le présent avenant a pour objet principal

-de proroger la durée du contrat d'une année supplémentaire en reportant l'échéance du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2009 portant ainsi la durée totale de 6 à 7 années.

ainsi que :

-de mettre à jour les dispositions de l'avenant 11 portant sur les modifications de service à compter du 4 septembre 2006.

-de préciser les modalités d'ajustement de la contribution financière forfaitaire liées aux bus GNV.

-de mettre à jour l'annexe 1 de la convention définissant le cahier des charges des services.

-de mettre à jour l'annexe 2 de la convention portant sur les services sous-traités.

Article 1 : Prorogation de la durée du contrat d'une année supplémentaire.

L'échéance au 31 décembre 2008 avait été retenue à l'origine en tenant compte de la durée moyenne de la procédure de délégation de service public (18 mois à 2 ans) et du calendrier prévisionnel de renouvellement des conseils municipaux.

Or, ce calendrier a depuis, été modifié par la loi du 15 décembre 2005 et la date de renouvellement des conseils municipaux a été fixée en mars 2008.

Afin de ne pas rencontrer des difficultés dans l'organisation des procédures et le déroulé des négociations, l'actuel contrat sera prolongé d'une année.

L'article 20 de la convention intitulé <<DUREE>> est remplacé par :

Le présent contrat conclu initialement pour une durée de six (6) années à compter du 1^{er} janvier 2003 est prorogé d'une année supplémentaire portant ainsi la durée totale à sept (7) années.

Son nouveau terme est ainsi fixé au 31 décembre 2009.

La contribution financière forfaitaire (art 13.1) pour l'année 2009 est fixée à 19 623 000 euros (valeur juin 2002).

Ce montant sera indexé dans les conditions initiales à l'article 13.2 de la convention.

Les coûts de maintenance du système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV) ne sont pas compris.

Pour l'exercice 2009, les ajustements de contribution financière forfaitaire prévus à l'article 13.3 et les intéressements prévus à l'article 14 seront applicables.

En ce qui concerne l'ajustement lié à la variation de l'âge moyen du parc (13.3.4), l'âge moyen prévisionnel de référence à retenir (annexe 11 complétée) sera de 8,36 années.

Les ajustements à retenir en fonction de la mise en service de bus au gaz (13.3.7) sont indiqués à l'annexe 5 du présent avenant. (voir article 3 ci-dessous)

Pour l'ajustement lié à la prise en charge par le délégataire de l'acquisition des véhicules de service, l'article 13.3.8 s'appliquera en 2009 uniquement en cas de nouvel investissement demandé par l'autorité organisatrice à compter du présent avenant.

Pour l'intéressement sur les recettes et la clause de sauvegarde (14.1), les recettes prévisionnelles à retenir en référence à l'annexe 9 sont de 14 658 000 € (valeur juin 2002)

Les annexes au contrat de délégation de service public énumérées ci-dessous sont modifiées ou complétées et jointes en annexe au présent avenant:

annexe 5 intitulée "Programme d'investissement de référence" (jointe en annexe 1).

annexe 8 intitulée "Tarification des services" (jointe en annexe 2)

annexe 9 intitulée "Recettes annuelles prévisionnelles de trafic" (jointe en annexe 3)

annexe 11 intitulée "Age moyen prévisionnel du parc d'autobus" (jointe en annexe 4)

annexe 18 concernant l'introduction de bus au GNV (voir article 3 ci-dessous)

Article 2 : Modifications des services à compter du 4 septembre 2006.

Les dispositions prévues à l'article 3 de l'avenant 11 sont modifiées ou complétées ainsi :

2.1 Desserte de la première couronne du Grand Dijon

Services réguliers (Lundi au samedi)

Le service régulier (du lundi au samedi) prévu initialement pour desservir Hauteville-lès-Dijon et Daix à destination de la place Darcy dessert uniquement la commune de Hauteville-lès-Dijon (deux allers-retours par jour).

Cette modification est sans incidence sur la contribution financière forfaitaire.

Services à la demande :

A compter du 6 novembre 2006, des modifications sur certains services ont été apportées :

Desserte de Hauteville-lès-Dijon à destination de la place Darcy :

12 courses par jour soit 6 allers et 6 retours jusqu'au 5 novembre puis 15 courses par jour soit 7 allers et 8 retours à compter du 6 novembre 2006

Desserte complémentaire du collège Jean Rostand à Quetigny à destination de Bresse-sur-Tille :

le service à la demande desservant Bresse-sur-Tille (départ de 16H15 arrêt avenue de Bourgogne) est effectué sans réservation préalable les lundi, mardi, jeudi et vendredi en périodes scolaires en desservant préalablement le collège Jean ROSTAND à 16H10.

Le prix moyen forfaitaire HT de 33.20 € par course fixé dans l'avenant 11 applicable à l'ensemble des services à la demande de la 1^{ère} couronne est ramené à 22,00 € (valeur juin 2002) pour les services réalisés à compter du 4 septembre 2006.

2.2 Autres dessertes.

La modification de la ligne 12 (Montagne de Larrey – Daix - Hauteville -les- Dijon) prévue à l'article 3-2 de l'avenant 11 est supprimée.

Les services à la demande effectués en remplacement des navettes régulières Nicolas Rolin et Saunières feront l'objet comme les autres services à la demande d'un complément de contribution financière forfaitaire au bénéfice du délégataire calculé en fonction du nombre de courses réellement effectuées sur la base d'un montant moyen forfaitaire HT par course de 22,00 euros.

Ces modifications entraînent une réduction de la contribution financière forfaitaire de base (valeur juin 2002) de 148 000 euros en année pleine pour chacune des années 2007 et 2008 et au prorata sur 2006 de 50 200 euros.

Pour 2009, la contribution financière forfaitaire indiquée à l'article 1 du présent avenant intègre cette modification.

Article 3 : Mise à jour de l'annexe 18 liée à l'introduction des bus au GNV.

L'annexe 5 au présent avenant annule et remplace l'annexe 18 de la convention.

Cette annexe précise les modalités d'ajustement de la contribution financière forfaitaire. En conséquence, l'article 9 de l'avenant n° 6 est supprimé.

Article 4 : Mise à jour de l'annexe 1 de la convention définissant le cahier des charges.

L'annexe 6 au présent avenant constitue une mise à jour du cahier des charges (CH2) qui annule et remplace l'annexe 1 de la convention.

Article 5 : Mise à jour de l'annexe 2 de la convention intitulée services sous-traités.

L'annexe 7 au présent avenant constitue une mise à jour des services sous-traités qui annule et remplace l'annexe 2 de la convention.

Article 6 : Mise à jour de l'offre annuelle de référence.

Compte tenu des modifications apportées aux articles 1 & 2 du présent avenant, l'offre annuelle de référence (annexe 3 de la convention) est modifiée ainsi :

Pour 2006 : 10 206 000 kilomètres
Pour 2007 : 10 257 000 kilomètres
Pour 2008 : 10 257 000 kilomètres
Pour 2009 : 10 257 000 kilomètres

La navette centre-ville Diviaciti et les services à la demande ne sont pas compris dans l'offre annuelle de référence.

Article 7 : Montant de la contribution financière forfaitaire.

Compte tenu des dispositions des articles ci-dessus, le montant de la contribution financière forfaitaire déterminé à l'article 13.1 de la convention est fixé comme suit en € hors TVA, valeur juin 2002 :

20 045 300 € hors TVA pour l'année 2006
19 727 000 € hors TVA pour l'année 2007
19 669 000 € hors TVA pour l'année 2008
19 623 000 € hors TVA pour l'année 2009

Article 8 : Autres dispositions.

Les autres dispositions de la convention du 23 Décembre 2002 demeurent sans changement.

Fait à DIJON, le

Pour le délégataire

Pour l'autorité organisatrice

Michel BLEITRACH

François REBSAMEN

PROGRAMME D' INVESTISSEMENT DE REFERENCE

Annexe 5 de la convention

Le présent document complète l'annexe 5 initiale de la convention et définit, conformément à son article 9.1, le nouveau programme d'investissement de référence pour 2009

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2009 (hors travaux de voirie et signalisation)			
(€ hors taxes constants 2002)			2009
MATERIEL ROULANT GNV			
GNV Acquisition matériel roulant standard GNV (vidéo-surveillance et climatisation incluses)	Prix Unitaire nombre Valeur	265 000 6 1 590 000	
GNV Acquisition matériel roulant articulé GNV (vidéo-surveillance et climatisation incluses)	Prix Unitaire nombre Valeur	363 000 6 2 178 000	
TOTAL MATERIEL ROULANT GNV (valeur en € H.T.)		3 768 000	
Véhicules TPMR (Diviacès)	Prix Unitaire nombre Valeur	0 0 0	
Minibus (Diviaproxi)	Prix Unitaire nombre Valeur	76 000 1 76 000	
Total matériel roulant d'exploitation H1 Hors dotation supplémentaire de 6 bus articulés		3 844 000	
Véhicules de service	Prix Unitaire nombre Valeur	20 000 4 80 000	
Sous-total page 1 :		3 844 000	

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2009 (hors travaux de voirie et signalisation)

Annexe 5 de la convention

(€ hors taxes constants 2002)	2009
EXTENSION ou RENOUELEMENT de MATERIELS EMBARQUES	
Oblitérateurs (si montée porte avant)	45 000
Systèmes Vidéosurveillance	
Radiotéléphones autobus	
total	45 000
EQUIPEMENTS RESEAU	
Poteaux d'arrêts et mobilier urbain	50 000
Sanitaires	63 000
total	113 000
OUTILLAGES et MATERIELS	
Outillages et matériels d'atelier	25 000
Levage atelier (renouvellement)	25 000
total	50 000
AUTRES PETITS EQUIPEMENTS	
Mobiliers et matériels de bureau	20 000
Renouvellement matériel informatique	25 000
total	45 000
AMENAGEMENTS DEPOT & TRAVAUX BATIMENTS	
Restauration, réfection bâtiments, travaux divers	191 000
Sécurisation dépôt	
Rénovation locaux miroir	
total	191 000
INSTALLATIONS TECHNIQUES & INFORMATIQUE	
Renouvellement systèmes informatiques	15 000
SAE IV (système aide exploit et info voyageurs)	100 000
Hastus évolution version	
Renouvellement des automats de dépôt & de distribution conducteurs	
Automat de distribution coupons clientèle	12 000
Téléphonie autocom	
total	127 000
Sous-total page 2 :	571 000
Total général HT :	4 415 000
soit en TTC :	5 280 000

TARIFICATION DES SERVICES (En Euros TTC valeur juin 2002)

Annexe 8 de la convention

Une augmentation de tarif est prévue chaque année au 1er juillet, conformément à l'article 12.1 de la convention

Les tarifs seront révisés chaque année conformément à l'article 12.1 de la convention

Prix en euros TTC (hors augmentation tarifaire)	juil.-06	juil.-07	juil.-08	juil.-09
Ticket unité	0,86	0,87	0,89	0,90
Carte 10 voyages tarif normal	6,48	6,58	6,70	6,75
Carte 10 voyages tarif réduit	4,32	4,39	4,47	4,50
Abonnement hebdomadaire	7,45	7,48	7,52	7,58
Abonnement mensuel	26,32	26,45	26,57	26,80
Billet de groupe 10/20	7,09	7,12	7,16	7,22
Billet de groupe 21/35	12,19	12,25	12,31	12,40
Forfait journée	2,75	2,77	2,78	2,80
Ticket Convivence	6,63	6,66	6,70	6,75
City Carte	1,53	1,54	1,55	1,56
Forfait Découverte	1,53	1,54	1,55	1,56
Carte administrative (11 fois le prix de l'abt mensuel)	289,52	290,95	292,27	294,80
Carte Cambus	8,77	8,82	8,86	8,93
TPMR normal	1,38	1,38	1,39	1,40
TPMR supplémentaire	2,75	2,77	2,78	2,80
Ticket aéroport	3,06	3,08	3,09	3,11
Carte 10 voyages ANPE	6,48	6,58	6,70	6,75
Carte 10 voyages sociale	6,48	6,58	6,70	6,75
Carte scolaire	225,74	226,64	227,86	230,43

Titres "CMU" (hors augmentation tarifaire)	juil.-06	juil.-07	juil.-08	juil.-09
Ticket unité "CMU"	0,43	0,44	0,45	0,45
Carte 10 voyages "CMU"	3,24	3,29	3,35	3,38
Abonnement hebdo "CMU"	3,73	3,74	3,76	3,79

RECETTES ANNUELLES PREVISIONNELLES DE TRAFIC (€ H.T)

prises en compte comme référence pour le calcul de la contribution
(article 14.1.1 de la Convention)

Annexe 9 de la convention.

2006	2007	2008	2009
14 542 000	14 593 000	14 658 000	14 658 000

AGE MOYEN PREVISIONNEL DU PARC D'AUTOBUS**Annexe 11 de la convention**

La présente annexe complète l'annexe 11 de la convention qui définit l'âge moyen prévisionnel du parc d'autobus, standards et articulés y compris le parc affecté à la sous-traitance, au 31 décembre de l'année n, conformément à l'article 13.3.4 de la convention.

L'âge moyen prévisionnel d'une année n est calculé en fonction :

- du plan de renouvellement du parc décliné ci-dessous et conforme au plan d'investissements défini à l'origine de la convention à l'annexe 5 pour les années 2003 à 2008 et à l'annexe 1 de l'avenant 12 pour 2009.
- d'une mise en service des nouveaux véhicules et des réformes au 1er octobre de l'année n.
- La base de référence de l'âge du parc, à l'entrée en vigueur de la convention est de : **7,41 ans**

	2009
Standards gazole	53
Acquisition standards GNV	6
Standards GNV cumulés	72
Réforme standards gazole	6
Total standards	125
Age moyen parc standards	6.51
Articulés gazole	68
Acquisition articulés GNV	6
Articulés GNV cumulés	12
Réforme articulés gazole	6
Total articulés	80
Age moyen parc articulés	11.25
TOTAL PARC AUTOBUS	205
Age moyen du parc au 31/12	8.36

Remarque : Les minibus et autobus à gabarit réduit ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'âge moyen du parc.

INCIDENCE FINANCIERE LIEE A L'INTRODUCTION DE BUS AU GNV.**Annexe 18 de la convention**

La présente annexe définit, conformément à l'article 13.3.7 de la convention, les incidences sur la contribution financière forfaitaire (CFF) de l'introduction de bus au gaz en remplacement de bus au gazole.

Economies attendues en fonction du nombre de bus prévus et selon que la station de compression est financée par le fournisseur de gaz (option 1) ou par l'autorité organisatrice (option 2) :

Valeur € juin 2002 HT	2006 48 bus	2007 60 bus	2008 72 bus	2009 84 bus
Option 1	47 000	102 000	167 000	256 000
Option 2	228 000	344 000	452 000	518 000

La contribution financière forfaitaire fixée dans la convention et ses avenants prend en compte les économies indiquées en option 2. (station financée par l'autorité organisatrice)

Modalités d'ajustement de la contribution financière forfaitaire :**a)ajustement de CFF lié au financement de la station :**

Compte tenu que le financement de la station de compression a été réalisé par le fournisseur de GNV, il y a lieu de réintégrer dans la contribution financière forfaitaire la **différence entre les deux options** indiquées ci-dessus de façon à revenir à l'option 1 soit :

pour 2006 : 181 000 Euros (228 000 - 47 000)

pour 2007 : 242 000 Euros (344 000 - 102 000)

pour 2008 : 285 000 Euros (452 000 - 167 000)

pour 2009 : 262 000 Euros (518 000 - 256 000)

b)ajustement de CFF lié au décalage dans la réalisation du programme d'investissement initial :

A ce titre, il y a lieu de proratiser l'économie indiquée au titre de l'**option 1** en fonction du nombre réel de véhicules GNV en parc (en moyenne annuelle) par rapport au nombre de véhicules initialement prévu et de réintégrer le résultat obtenu dans la contribution financière forfaitaire. Pour déterminer le nombre moyen de véhicules GNV en parc, les véhicules mis en circulation en cours d'année seront retenus au prorata du nombre de mois entiers de présence dans l'année considérée. (soit $x/12^e$ avec un arrondi à la deuxième décimale)

Les véhicules articulés seront comptés en équivalent bus standard pour 1.25

Les ajustements décrits ci-dessus aux paragraphes a & b seront appliqués en 2009 dans les mêmes conditions que pour les années antérieures à 2009.

Annexe 6

Mise à jour de l'annexe CH2 au cahier des charges

CONSISTANCE DU RESEAU : 4 SEPTEMBRE 2006.

Lignes régulières

Ligne	Voies empruntées	Fréquence (semaine hiver)
Liane 1	Talant ↔ Quetigny ou Talant ↔ Chevigny Terminus "Talant", Rue Charles Dullin, Rue des Retisseys, Avenue du Mail, Avenue Général Canzio, Boulevard de Troyes, Avenue Victor Hugo, Avenue de la 1^{ère} Armée Française, Place Darcy, Rue de la Liberté, Rue Rameau, Rue Vaillant, Place Saint-Michel, Rue Buffon, Rue Chancelier de l'Hôpital Rue de Mirande - (<i>Rue Chancelier de l'Hôpital, Rue Saumaise, Rue Dubois</i>) - Rue Sully, Avenue de l'Université, •Avenue du Château, Rue du Cromois, Rue Ronde, Avenue du 19 mars 1962, Boulevard de l'Europe, terminus "Quetigny". •Avenue de Bourgogne, <i>voie réservée bus</i>, Avenue de la Visitation, Route de Dijon, Rue de Sennecey, Rue du Grand Pré de Pont, Avenue de l'Egalité, Boulevard J.F. Kennedy, Rue du 19 mars 1962, Avenue de la République, Route de Bressey, Rue des Mimosas, Rue des Capucines, terminus "Chevigny". Zénith / Toison d'Or ↔ Marsannay Terminus "Toison d'Or", Place Marie de Bourgogne, Boulevard Docteur Jean Veillet, Avenue de la Paix, Rond Point de l'Europe, Avenue de Langres, Avenue du Drapeau, Avenue Garibaldi, Place de la République, Rue Devosge, Rue Sambin, Place St. Bernard, Rue du Château, Place Grangier, Rue du Château, Rue du Chapeau Rouge, Rue Michelet, Rue Condorcet - (<i>Rue Monge, Place Bossuet, Rue Bossuet, Rue des Godrans, Boulevard de la Trémouille</i>) - Rue de l'Hôpital, Place du 1^{er} Mai, Avenue Jean Jaurès, Rue de Chenôve, rue Maxime Guillot, Rue de Marsannay, Avenue du 14 Juillet, Rond Point Vendémiaire, Avenue Roland Carraz, Route de Beaune, Rond Point Roupnel / Route de Beaune, terminus "Marsannay". N. B. : les soirs de spectacle, à partir du passage en centre-ville vers 19h30, terminus "Zénith".	4' en HP 6' en HC
Liane 2	St. Apollinaire - Val Sully ↔ Fontaine d'Ouche ou St. Apollinaire - La Fleurée ↔ Fontaine d' Ouche Terminus " Val Sully - St. Apollinaire", Rue Philippe Le Bon, Rue Marie de Bourgogne, Rue de Moirey, Rue de Sully, Rue François Mitterrand, Rue Champ Prieur, Rue Paul Claudel, Rue du Paquier d'Aupré, Route de Gray / Terminus "La Fleurée", Rue de la Vigne aux Chiens, Rue Claude Martin, Rue En Paillery, Rue la Fleurée, Route de Gray, / Avenue Colonel Prat, rue Castelnaud, Rond Point du 8 Mai 1945, Avenue Raymond Poincaré, Boulevard Trimolet, Place Gaston Gérard, Boulevard Trimolet, Place Général Ruffey, Boulevard de Strasbourg, Place du 30 Octobre, Boulevard Carnot, Rue Chancelier de l'Hôpital, Rue Saumaise, Rue Dubois, Place Saint-Michel, Rue Vaillant - (<i>Rue Lamonnaye, Rue Jeannin, Rue Paul Cabet</i>) - Rue Rameau, Rue de la Liberté, Place Darcy, Avenue Maréchal Foch, Rue Albert Rémy - (<i>Boulevard de Sévigné</i>) - Avenue Albert 1^{er}, Boulevard Chanoine Kir, Boulevard Bachelard, Rue Maurice Maréchal, Avenue des Champs Perdrix, Avenue du Lac, Avenue Edouard Belin, Boulevard Bachelard, terminus "Fontaine d'Ouche".	6' en HP 8' en HC

Ligne	Voies empruntées	Fréquence (semaine hiver)
Liane 4	Z. A. E. - Cap Nord ↔ Chenôve Terminus "ZAE - Cap Nord", Rue de Cracovie, Avenue de Dallas, Avenue Champollion, Rue François Buhion, Rue Marie Curie, Avenue des Grésilles, Boulevard des Martyrs de la Résistance, Avenue Raymond Poincaré, Boulevard de Champagne, Place Jean Bouhey, Boulevard Clémenceau, Place de la République, Rue Devosge, rue Sambin, Place Saint Bernard, Rue du Château, Rue du Chapeau Rouge, Rue Michelet, Rue Condorcet - (<i>Rue Monge, Place Bossuet, Rue Bossuet, Rue des Godrans, Boulevard de la Trémouille</i>) - Rue de l'Hôpital, Place du 1^{er} Mai, Avenue Jean Jaurès, Boulevard Henri Camp, Boulevard des Valendons, Boulevard Maréchal De Lattre de Tassigny, Boulevard E. Branly, Rue Roger Salengro, Rue de Longvic, Rond point de la Solidarité, Rue J. Moulin, Rue Paul Charton, terminus "Chenôve". Campus ↔ Gare Foch Terminus "Campus" - Avenue du XXI^{ème} Siècle, Avenue Alain Savary, Boulevard Docteur Petitjean, Boulevard de l'Université, Rue d'Auxonne, Place Wilson, Rue Chabot-Charny, Place du Théâtre, Rue de la Liberté, Place Darcy, Avenue Maréchal Foch (Boulevard de Sévigné), terminus "Gare Foch".	7,5' en HP 9' en HC
Liane 5	Longvic ↔ Sainte-Anne ou Longvic ↔ Motte Giron Terminus "Longvic" - Rue du Bief du Moulin, Rue Armand Thibaut, Route de Dijon, Rue Jules Guesde, Rue de New Holland, Rue des Prévôts, Rue Dorgeles, Route de Dijon, Passage du Parc, Cours du Parc, Cours Général de Gaulle, Place Wilson, Rue Chabot-Charny, Place du Théâtre, Rue Rameau, Rue de la Liberté, Place Darcy, Avenue Maréchal Foch - (<i>Boulevard de Sévigné</i>) - Rue de l'Arquebuse, Rue du Faubourg Raines, Avenue de l'Ouche, Avenue Gustave Eiffel, •Boulevard Maréchal Juin, Rue de Bel Air, Esplanade des Marcs d'Or, Chemin du Fort de la Motte Giron, Rue Maréchal de Sault Tavares, terminus "Motte Giron" •Rue du Père de Foucauld, Rue Monseigneur Dadolle, Rue Paul Claudel - (<i>Rue Monseigneur Favier</i>) - Rue Chanoine Bordet, Allée Jean-Baptiste Mathey, Rue Saint-Vincent de Paul, terminus "Ste Anne".	4' en HP 6' en HC
Liane 6	Longvic ↔ Sainte-Anne ou Longvic ↔ Motte Giron Terminus "Longvic" - Rue du Bief du Moulin, Rue Armand Thibaut, Route de Dijon, Rue Jules Guesde, Rue de New Holland, Rue des Prévôts, Rue Dorgeles, Route de Dijon, Passage du Parc, Cours du Parc, Cours Général de Gaulle, Place Wilson, Rue Chabot-Charny, Place du Théâtre, Rue Rameau, Rue de la Liberté, Place Darcy, Avenue Maréchal Foch - (<i>Boulevard de Sévigné</i>) - Rue de l'Arquebuse, Rue du Faubourg Raines, Avenue de l'Ouche, Avenue Gustave Eiffel, •Boulevard Maréchal Juin, Rue de Bel Air, Esplanade des Marcs d'Or, Chemin du Fort de la Motte Giron, Rue Maréchal de Sault Tavares, terminus "Motte Giron" •Rue du Père de Foucauld, Rue Monseigneur Dadolle, Rue Paul Claudel - (<i>Rue Monseigneur Favier</i>) - Rue Chanoine Bordet, Allée Jean-Baptiste Mathey, Rue Saint-Vincent de Paul, terminus "Ste Anne".	8' en HP 10' en HC
Liane 7	Toison d'Or ↔ Greuze - La Noue → Z.I. Longvic Terminus "Toison d'Or" - Place Marie de Bourgogne, Boulevard Docteur Jean Veillet, Boulevard Winston Churchill, Place Granville, Avenue Franklin Delano Roosevelt, Avenue de Stalingrad, Rue du Colonel Quantin, Boulevard Maréchal Joffre, Rue Charles De Montalembert, Rue Béranger, Place Theuriet, Rue Molière, Place Général Giraud, Rue La Fontaine, Avenue Aristide Briand, boulevard de la Marne, Place Jean Bouhey, Boulevard Clémenceau, Place de la République, Rue Devosge, Rue Sambin, Place Saint Bernard, Rue du Château, Place Grangier, Rue de la Poste, Place Darcy, Avenue Foch, Rue Albert Rémy - (<i>Boulevard Sévigné, Place Darcy, Boulevard de Broesses, Boulevard de la Trémouille</i>) - Rue de l'Arquebuse, Rue de l'Hôpital, Place du 1^{er} Mai, Rue du Pont des Tanneries, Rue Daubenton, Rue Charles Dumont, Boulevard JF. Kennedy, Rue de la Stéarinerie, Rue des Rotondes, Rue des Moulins, Rue Frédéric Chopin, Rue Maurice Ravel, Rue Debussy, Rue des Moulins, Chemin de la Colombière, Rue de Romelet, terminus "Greuze/La noue" <i>Puis une fois sur trois pour la desserte de la Z.I. de Longvic : Rue de Romelet, Boulevard Eiffel, terminus "Z.I. Longvic".</i> (Boulevard des Industries à certaines heures).	9' en HP 10' en HC

Ligne	Voies empruntées	Fréquence (semaine hiver)
Ligne 10	Ahuy ↔ Cimetière-Bertillon ou Ahuy ↔ Cimetière-Claudon Terminus "Ahuy" - (après passage à l'arrêt " Grands Clos"), Rue des Grands Clos, Place du 19 Mars 1962, Route de Dijon, Route d'Ahuy, Avenue du Général Touzet du Vigier, Place de la France Libre, Rue Nicolas de Staël, Rue de Bruges, Chemin d'Ahuy, Rue Général Fauconnet, Rue de Jouvence, Rue Gagnereaux, Rue Sambin - (<i>Rue Joseph Tissot, Cours Fleury</i>) - Place Saint Bernard, Rue du Château, Rue du Chapeau Rouge, Rue Michellet, Rue Condorcet - (<i>Rue Monge, Place Bossuet, Rue Bossuet, Rue des Godrans, Boulevard de la Trémouille</i>) - Rue de l'Hôpital, Place du 1^{er} Mai, Rue du Pont des Tanneries, Rue du Petit Cîteaux, Rue du Transvaal - (<i>Rue Févret</i>) - Place Wilson, Rue de Longvic, Rue Coupée de Longvic, Rue d'Auxonne, Boulevard de Chicago, • Rue Ernest Champeaux, terminus "Cimetière-Bertillon" • Rue René Coty, Impasse Georges Claudon, terminus "Cimetière-Claudon" Fontaine ↔ Talant	15'
Ligne 11	Terminus "Fontaine" - Rue Georges Bourgoïn - (<i>Rue des Cortots, Rue des Ponières, Rue des Prés Potets</i>) - Rue du Stade, Rue des Félizots, Rue du Faubourg Saint-Martin, Boulevard des Allobroges (Rue du Faubourg Saint-Nicolas, Rue de la Bresse), Rue Jean-Baptiste Ghys, Rue Octave Terrillon, Rue Claude Hoin, Rue Montchapet, Rue Jacques Cellier, Place Dubois, Avenue de la 1^{ère} Armée Française, Place Darcy - (<i>tour de la Porte Guillaume dans les 2 sens</i>) - Rue des Perrières, Boulevard de l'Ouest, Boulevard de Chèvre Morte, Rue du Réservoir, Rue du Maréchal Leclerc, Rue de la Libération, Rue des Fassoles, Rue de Bellevue, Rue du Grand Puits, Avenue Général Canzio, Avenue du Mail, Rue de Savolles, Avenue de la Citadelle, Rue Charles Dullin, terminus "Talant" Daix ↔ Montagne de Larrey	15'
Ligne 12	Terminus "Daix", Esplanade Jean Moulin, Rue d'Hauteville, Rue des Ecoles, Rue de Dijon, Route Départementale 107, Rue du Peuplier, Route de Daix, Rue des Créots, Rue d'Hauteville - (<i>Rue de la Confrérie, Rue Jehly Bachelier</i>) - Rue des Combottes, Rue des Grands Champs, Rue de Dijon, Rue de Fontaine, Rue Montchapet, Rue Jacques Cellier, Place Dubois, Avenue de la 1^{ère} Armée Française, Place Darcy, Avenue Maréchal Foch - (<i>Boulevard de Sévigné</i>) - Rue de l'Arquebuse, Rue de l'Hôpital, Place du 1^{er} Mai, Avenue Jean Jaurès, Boulevard des Peyvets, Boulevard des Bourroches, Avenue Gustave Eiffel, Rue de Corcelles, Chemin des Echaillons, Chemin de la Rente de Giron, Rue Général Delestraint, terminus "Montagne de Larrey" Neuilly / Sennecey ↔ Greuze - Moulins	15'
Ligne 13	Terminus "Neuilly" - Rue de l'Eglise, Rue Cornelle, Rond Point de la Paix, Re de Dijon - (<i>Allée des Marronniers</i>) - Route Départementale 109, Route de Chevigny, Rue de l'Aige aux Mouches, Rue des Varennes, Rue François Pompon, Rue de la Grande Légie, Rue du Stade, Rue de l'Eglise, Route de Chevigny, Rond Point des Arts et Métiers, D 122A, D 107, D 126, Rue Coubertin, Rue Sully, Rue Jean Mazon, Rue Paul Gaffarel, Boulevard Maréchal De Lattre de Tassigny, Boulevard de Strasbourg, Place du 30 Octobre, Boulevard Carnot, Rue Chancelier de l'Hôpital, Rue Saumaise, Rue Dubois, Place Saint-Michel, Rue Vaillant (<i>Rue Lamonnioye, Rue Jeannin, Rue Paul Cabet</i>), Rue Chabot Charny, Place Wilson, Rue Charles Dumont, Rue des Moulins, Rue Claude Attiret, Rue Maurice Ravel, Rue Debussy, Rue des Moulins, terminus "Greuze - Moulins".	18'

Ligne	Voies empruntées	Fréquence (semaine hiver)
Ligne 14	Théâtre ↔ Toison d'Or Terminus "Théâtre" - (Rue Vaillant, Place Saint Michel, Rue Vaillant) - Place du Théâtre, Rue Chabot Charny, Place Wilson, Rue Charles Dumont, Rue Daubenton, Boulevard du Castel, Boulevard J.F. Kennedy, Rue Chevreul, Boulevard Robert Schumann, Place Salengro, Boulevard Mansart, Boulevard Gabriel, Boulevard Jeanne d'Arc, Boulevard Trimolet, Boulevard des Martyrs de la Résistance, Place Saint Exupéry, Boulevard Maréchal Joffre, Rond Point de la Nation, Rue de Bruges, Rue Nicolas de Staël, Place de la France Libre, Avenue de la Concorde, Rond Point de l'Europe, Avenue de la Paix, Place des Nations Unies, Boulevard Docteur Jean Veillet, Place Marie de Bourgogne, terminus "Toison d'Or". Parc Technologique ↔ Marsannay - Château	15' en HP 20' en HC
Ligne 15	Terminus "Parc Technologique" - Rue Louis De Broglie, Rue Marcel Dassault, Rue Louis De Broglie, Avenue Jean Bertin, Rond Point Sachot, Boulevard Albert Einstein, Avenue du Général Touzet du Vigier, Place de la France Libre, Rue Nicolas de Staël, Rue de Bruges, Rue Verniquet, Rue de la Charmette - (Rue de la Charmette) - Boulevard Maréchal Gallieni, Rue Général Fauconnet, Place Général Estienne, Rue Sambin - (Rue Joseph Tissot, Cours Fleury) - Place Saint Bernard, Rue du Château, Place Grangier, Rue de la Poste, Place Darcy, Avenue Maréchal Foch - (Boulevard de Sévigné, Place Darcy, Boulevard De Brosse, Boulevard de la Trémouille) - Rue Albert Rémy, Rue de l'Arquebuse, Rue de l'Hôpital, Place du 1 ^{er} Mai, Avenue Jean Jaurès, Avenue Roland Carraz, Route de Beaune, Avenue Gaston Roupnel, Avenue Marguerite de Salins, Rue des Champforey, Route des Grands Crus, Rue de Mazy, terminus "Marsannay Château". Acti-Sud ↔ Marsannay ↔ Darcy Perrières	30'
Ligne 16	Terminus partiel Acti-Sud, Boulevard Charles De Gaulle, Rue Pierre de Coubertin, Rue de la Rente Logerot, Rond Point Avenue Gaston Roupnel, Terminus principal "Marsannay", Route de Beaune, Avenue du 14 Juillet, Rue de Marsannay, Rue Roger Salengro, Boulevard Edouard Branly, Boulevard Maréchal De Lattre de Tassigny, Rue des Valendons, Rue Adéodat Boissard, Place Abbé Chanton, Rue Léonard De Vinci, Rue Maurice Deslandres, Place Charet, Rue du Chapitre, Rue du Docteur Richet, Boulevard Eugène Fyot, Rue du Chapitre, Boulevard des Bourroches, Rue de Chenôve, Avenue Jean Jaurès, Place du 1 ^{er} Mai, Rue de l'Hôpital, Rue de l'Arquebuse, Boulevard de Sévigné, Place Darcy, Rue des Perrières, Terminus "Darcy - Perrières", (Rue Guillaume Tell et Rue du Docteur Albert Rémy). Fontaine d'Ouche - Tulipes / Fontaine d'Ouche - Tulipes	15'
Lignes 20 et 21	Terminus " Fontaine d'Ouche / Tulipes" - Rue du Tire Pesseau, Avenue Edouard Belin, Avenue des Champs Perdrix, Rue Maurice Maréchal, Boulevard Gaston Bachelard, Boulevard Chanoine Kir, Avenue Albert 1 ^{er} , Boulevard de l'Ouest, Boulevard de Chèvre Morte, Boulevard des Clomiers, Boulevard François Pompon, Boulevard des Aiguillottes, Boulevard des Allobroges, Boulevard Maréchal Gallieni, Boulevard Pascal, Place Saint Exupéry, Boulevard des Martyrs de la Résistance, Boulevard Trimolet, Boulevard Jeanne d'Arc, Boulevard Gabriel, Boulevard Mansart, Place Roger Salengro, Boulevard Robert Schumann, Rue Chevreul, Boulevard John Kennedy, Boulevard du Castel, Rue du Pont des Tanneries, Place du 1 ^{er} Mai, Avenue Jean Jaurès, Boulevard des Peywets, Boulevard des Bourroches, Rue du Chapitre (Rue du Docteur Richet, Boulevard Eugène Fyot), Place Charet, Rue Henri Drouot, Rue Claude Rossignol, Avenue Eiffel, Boulevard Maréchal Juin, Boulevard Gaston Bachelard, Rue Maurice Maréchal, Avenue des Champs Perdrix, Avenue du Lac, avenue Edouard Belin, Boulevard Gaston Bachelard, Rue du Tire	0'

Pesseau, terminus "Fontaine d'Ouche/Tulipes" (Rue de la Combe à la Serpent, terminus "Combe").

Ligne	Voies empruntées	Fréquence (semaine hiver)
Ligne 30	Plombières ↔ Darcy Terminus "Plombières" - Rue de Bonvaux, Rue Bernard Courtois, Rue de Velars, Rue Albert Rémy, Route de Dijon, Avenue du 1^{er} Consul, Avenue Albert 1^{er}, Boulevard de Sévigné - (Avenue Maréchal Foch, Rue Docteur Albert Rémy) - Place Darcy, terminus "Darcy" (Darcy Chaussier)	15/20'
Ligne 31	Perrigny ↔ Marsannay Terminus "Perrigny" - Rue de Prielle, Grande Rue, Rue de la Tourelle, Rue de la Rente Logerot, Rue du Vignery, Rue des Vignes Dardelain, Rue de la Rente Logerot, Rond Point Avenue Gaston Roupnel.	30'
Ligne 32	Bretenière / Ouges ↔ (BA 102) Longvic - Carmélites Terminus "Bretenière" - Rue Principale, Rue de la Distillerie, Route de Dijon, Route Départementale 968 Rue du Pautet, Rue Charles de Gaulle, Rue de Dijon, D 996, Route de Seurre, Route de Dijon, Rue des Prévôts, Rue de New Holland, Rue Jules Guesde, D 122A, terminus "Carmélites". A certaines heures, desserte de la B.A. 102 par RD 996 A	25'
Ligne 33	Chevigny - Excellence 2000 ↔ Chevigny - Z.I. Terminus "Chevigny - Excellence 2000" - Avenue de Strasbourg, boulevard de l'Europe, Avenue de Tavaux, Rue du 19 Mars 1962, Avenue de la République, Route de Bressey, Rue du Point du Jour, Rue des Serruriers, terminus "Chevigny Z.I." (Rue de la Fonderie, Rue des Artisans).	Matins Midis Soirs
Ligne 34	Quetigny - Allées Cavalières ↔ Saint-Apollinaire - Tabourot Terminus "Quetigny / Allées Cavalières", Avenue du Parc, Allée des Jardins, Boulevard de la Croix Saint Martin, Place de la Mairie, Rue de l'Eglise, Avenue du Stade, Avenue du Cromois, Rue Ronde, Boulevard de la Motte, Avenue du Château, Avenue de l'Université, Rue Jean Mazon, Rue Paul Gaffarel, Boulevard Maréchal De Lattre de Tassigny, Boulevard Trimolet, Boulevard Paul Doumer, Route de Gray, Rue François Mitterrand, terminus "Tabourot".	35 ou 70' suivant les heures dans la journée
Ligne 35	Toison d'Or - (Epirey Cap Nord) - Toison d'Or	Matins Midis

	Terminus "Toison d'Or" - Place Marie de Bourgogne, Boulevard Jean Veillet, Boulevard Winston Churchill, Pont Winston Churchill, Rue de Malines, Rue Docteur Quignard, Rue de Cluji, Rue E. Chaput, Rue de Mayence, Rue des Ardennes, Rue de Malines, Rue de la Breuchilière, Rue de La Brot, Rue de Cracovie, Impasse de Reggio, ½ tour, terminus "Cap Nord - Reggio" (et retour par les rues inverses).	Soirs
Ligne	Voies empruntées	Passages
Navette 41	Hauteville / Daix ↔ Darcy Terminus Hauteville, Rue de la Paise, Grande Rue, Rue de Changey, Route Départementale 107, Rue d'Hauteville, Esplanade Jean Moulin, Rue des Ecoles, Rue de Dijon, Boulevard de Troyes, Avenue Victor Hugo, Avenue de la 1 ^{ère} Armée française, Place Darcy, terminus "Darcy - Chaussier".	Allers 6h55 et 13h28 Retours 12h15 et 17h47
Navette 42	Perrigny ↔ Darcy Terminus "Perrigny" - Rue de Prielle, Grande Rue, Rue de la Tourelle, Rue de la Rente Logerot, Rue du Vignery, Rue des Vignes Dardelain, Rue de la Rente Logerot, Rond Point Avenue Gaston Roupnel, Avenue Roland Carraz, Avenue Jean Jaurès, Rue de l'Hôpital, Place du 1 ^{er} Mai, Rue de l'Arquebuse, Boulevard de Sévigné, Place Darcy, terminus "Darcy - Chaussier". Crimolois ↔ Dijon - Wilson Carnot	Allers 7h10 et 13h25 Retours 12h15 et 17h40
Navette 43	Terminus "Crimolois - République", Rue de la République, Rue Saint Antoine, Rue Nationale, Route de Dijon, Avenue du Mont Blanc, Rue d'Auxonne, Place Wilson, terminus "Wilson - Carnot". Magny ↔ Quetigny - Avenue de Bourgogne	Aller : 6h55 Retour : 17h50
Navette 44	Terminus "Magny", Rue du Marais, Rue du Patis, Rue Neuve, Route de Magny à Chevigny, Rue de Magny, Rue du Point du Jour, Route de Bressey, Route de Dijon, Avenue de la Visitation, Avenue de Bourgogne, terminus "Quetigny - Avenue de Bourgogne". Bressey ↔ Quetigny - Avenue de Bourgogne	Aller : 7h10 Retour : 18h20
Navette 45	Terminus "Bressey", Rue de Dijon, Route Départementale 107, Route de Bressey, Route de Dijon, Avenue de la Visitation, Avenue de Bourgogne, terminus "Quetigny - Avenue de Bourgogne".	Aller : 6h50 Retour : 17h45

Services à la demande

Ligne	Voies empruntées	Passages
Navette 41	Hauteville / Daix ↔ Darcy Terminus Hauteville, Rue de la Paise, Grande Rue, Rue de Changey, Route Départementale 107, Rue d'Hauteville, Esplanade Jean Moulin, Rue des Ecoles, Rue de Dijon, Boulevard de Troyes, Avenue Victor Hugo, Avenue de la 1 ^{ère} Armée française, Place Darcy, terminus "Darcy - Chaussier".	Allers 7h40 - 8h25 - 9h30 - 11h00 - 14h30 - 17h22 - 19h00 Retours 7h21 - 7h59 - 11h22 - 13h50 - 16h15 - 17h00 - 18h30 - 19h20
Navette 43	Crimolois ↔ Dijon - Wilson Carnot Terminus "Crimolois - République", Rue de la République, Rue Saint Antoine, Rue Nationale, Route de Dijon, Avenue du Mont Blanc, Rue d'Auxonne, Place Wilson, terminus "Wilson - Carnot".	Allers 7h28 - 9h30 - 14h10 Retours 12h10 - 13h45 - 18h25
Navette 44	Magny ↔ Quetigny - Avenue de Bourgogne Terminus "Magny", Rue du Marais, Rue du Patis, Rue Neuve, Route de Magny à Chevigny, Rue de Magny, Rue du Point du Jour, Route de Bressey, Route de Dijon, Avenue de la Visitation, Avenue de Bourgogne, terminus "Quetigny - Avenue de Bourgogne".	Allers 8h15 - 10h45 Retours 11h30 - 12h40 - 17h15
Navette 45	Bressey ↔ Quetigny - Avenue de Bourgogne Terminus "Bressey", Rue de Dijon, Route Départementale 107, Route de Bressey, Route de Dijon, Avenue de la Visitation, Avenue de Bourgogne, terminus "Quetigny - Avenue de Bourgogne".	Allers 8h45 - 10h10 - 13h10 - 14h50 Retours 11h00 - 16h15 - 16h45 - 19h00 (16h15 : 16h10 collège Rostand les L, Ma, J et V scolaires régulièrement)
Navette 46	Saunières ↔ Grangier Terminus "Saunières", Rue des Saunières, Rue de Talant, Boulevard des Clomiers, Avenue Victor Hugo, Avenue de la 1 ^{ère} Armée française, Boulevard De Brosses, Place Saint-Bernard, Rue du Château, Place Grangier, terminus "Grangier - Poste".	Allers 9h53 - 14h30 Retours 11h45 - 16h20
Navette 47	Rolin ↔ Darcy Terminus "Rolin", Quai Nicolas Rolin, Avenue de l'Ouche, Rue du Faubourg Raines, Rue de l'Arquebuse, Boulevard de Sévigné, Place Darcy, terminus "Darcy - Chaussier".	Allers 9h35 - 14h10 Retours 11h24 - 16h00

N. B. : ces services ne seront déclenchés que sur réservation la veille au 0 800 10 2004.

Bus Class'

Bus Class' 76	Bretenière / Ouges ↔ Collège Roland Dorgelès Terminus Bretenière, Rue Principale, Rue de la Distillerie, Route de Dijon, RD 968, Rue du Pautet, Rue Charles de Gaulle, Rue de Dijon, D 996, Route de Seurre, Boulevard Eiffel, Boulevard des Industries, "Collège Roland Dorgelès".
Bus Class' 77	Bressey ↔ Lycée Jean-Marc Boivin et Collège Jean Rostand Terminus "Bressey", Rue de Dijon, Route Départementale 107, Route de Bressey, Route de Dijon, Avenue de la Visitation, (Lycée Jean-Marc Boivin), Avenue de Bourgogne Avenue du Château, Boulevard de la Motte, Rue des Cousins, "Collège Jean Rostand".
Bus Class' 78	Saint-Apollinaire ↔ Collège Champollion - Lycée Carnot et Simone Weil - Lycée Saint-Joseph Val Sully, Rue Philippe Le Bon, Rue Marie de Bourgogne, Rue de Moirey, Rue de Sully, Route de Gray, Rue Jacquat, Rue Claude Martin, Rue en Paillery, Rue Joseph Kessel, Rue Castelnaud, Avenue Raymond Poincaré, Boulevard de Champagne, Boulevard Georges Clemenceau, Boulevard Thiers, Boulevard Carnot, Place Wilson, Rue Févret, Rue du Transvaal.
Bus Class' 79	Chenôve / Bourroches ↔ Lycée Le Castel et Simone Weil "Chenôve - Poste", Boulevard Maréchal De Lattre de Tassigny, Rue des Valendons, Avenue Gustave Eiffel, Rue des Trois Forgerons, Avenue Jean Jaurès, Place du 1 ^{er} Mai, Rue du Pont des Tanneries, Rue Daubenton (Lycée Le Castel), Rue Charles Dumont, Place Wilson, Rue Chabot Charny, Place du Théâtre, Rue Lamonnaye, Rue Jeannin, Rue Paul Cabet (Lycées Carnot et Simone Weil).
Bus Class' 80	Hauteville / Daix ↔ Collège Boris Vian à Talant → Saunières Terminus Hauteville, Rue de la Paise, Grande Rue, Rue de Changey, Route Départementale 107, Rue d'Hauteville, Esplanade Jean Moulin, Rue des Ecoles, Rue de Dijon, Avenue Canzio, Rue de Nachey, Avenue de la Citadelle, Rue Charles Dullin, "Collège Boris Vian", Avenue du Mail, Avenue Général Canzio, Rue du Grand Puits, Rue de Bellevue, Boulevard de Troyes, Avenue Victor Hugo, Rue des Saunières.
Bus Class' 81	Magny ↔ Lycée Jean-Marc Boivin Terminus "Magny", Rue Neuve, Route de Magny à Chevigny, Rue de Magny, Rue des Menuisiers, Route de Bressey, Route de Dijon, "Lycée Jean-Marc Boivin".
Bus Class' 82	Neuilly ↔ Collège Roland Dorgelès Neuilly - "arrêt Montot", Allée des Marronniers, Place de la Liberté, Rue de l'Eglise, Rue Corneille, Route de Dijon, D 905, Avenue du Mont Blanc, Boulevard de Chicago, Avenue de l'Europe, Route de Dijon, Rue de Florenne, Rue Carnot, collège "Roland Dorgelès".
Bus Class' 83	Fontaine-les-Dijon (Suzon) ↔ Lycée Montchapet et Saunières puis Collège Gaston Roupnel Place de la France Libre, Rue Nicolas de Staël, Rue de Bruges, Rue du Docteur Majnoni d'Intignano, Rue du Stade, Rue des Félizots, Rue du Faubourg Saint Martin, Rue du Faubourg Saint Nicolas, Boulevard des Allobroges, Boulevard des Aiguillotes, Rue de Dijon, Boulevard François Pompon, Avenue Victor Hugo, Rue des Saunières. Puis Fontaine - Le Suzon, Route d'Ahuy, Rue des Porte-feuilles, Rue de Verdun, Rue du Faubourg Saint Martin, Boulevard Galliéri, Avenue du Drapeau, collège "Gaston Roupnel".
Bus Class' 84	Longvic ↔ Lycée du Castel → Lycée Hippolyte Fontaine Longvic - Rue du Bief du Moulin, Rue Armand Thibaut, Route de Dijon, Rue Jules Guesde, D 122A, Les Carmélites, D 122A, Rue Jules Guesde,

	Rue de New Holland, Rue des Prévôts, Rue Dorgelès, Route de Dijon, Passage du Parc, Cours du Parc, Rue Chevreul, Rue Charles Dumont, lycée "Le Castel", Place Wilson, Boulevard Carnot, Rue de Mirande, lycée "Hippolyte-Fontaine"
Bus Class' 85	Crimolois / Sennecey ↔ Lycée Jean-Marc Boivin et Collège Camille Claudel
	Terminus "Crimolois - République", Rue de la République, Rue Saint Antoine, Rue Nationale, Route de Dijon, Route de Chevigny, Rue de l'Aigle aux Mouches, Rue des Varennes, Rue François Pompon, Rue de la Grande Légie, Rue du Stade, Rue de l'Eglise, Route de Chevigny, D 122A, Rue de Chevigny, Route de Dijon, lycée "Jean-Marc Boivin" et collège "Camille Claudel".
Bus Class' 86	Plombières ↔ Collège Jean-Philippe Rameau
	Plombières, Rue de Bonvaux, Rue Bernard Courtois, Rue de Velars, Rue Albert Rémy, RN 5, Avenue du 1 ^{er} Consul, Boulevard Chanoine Kir, Boulevard Bachelard, Avenue du Lac, collège "Jean-Philippe Rameau".
Bus Class' 87	Quetigny ↔ Lycée Jean-Marc Boivin
	Quetigny, Boulevard de l'Europe, Avenue du 19 Mars 1962, Boulevard de la Motte, Rue Ronde, Avenue du Cromois, Avenue du Parc, Allée des Jardins, Boulevard de la Croix Saint Martin, Rue de l'Eglise, Rue du Stade, Avenue du Château, Avenue de Bourgogne, voie bus, Avenue de la Visitation, Route de Dijon, lycée "Jean-Marc Boivin".

Circuits Clos Chauveau

Circuit Nord - C1	Arrêt "Poincaré" ↔ Clos Chauveau Avenue Poincaré, rue Castelnau, rue J. Kessel, avenue Champollion, avenue Stalingrad, Place St Exupéry, boulevard Pascal, boulevard Pompon, boulevard de la Chèvre Morte, boulevard de l'Ouest, avenue Albert 1 ^{er} , boulevard Kir, boulevard Bachelard, boulevard Juin, avenue Eiffel, chemin du Fort de la Motte Giron.
Circuit Sud - C2	Stade Bourillot ↔ Clos Chauveau Route de Dijon, rue Armand Thibaut (Longvic), boulevard de Beauregard, D122A, route de Beaune, avenue du 14 Juillet, rue de Marsannay, rue R. Salengro, boulevard Branly, rue A. Thibaut (Chenôve), rue de Marsannay, rue Bougeot, rue A. de St Exupéry, boulevard de Lattre de Tassigny, rue des Valendons, avenue Eiffel, chemin du Fort de la Motte Giron.
Circuit Centre - C3	Darcy Perrières ↔ Clos Chauveau Rue des Perrières, rue Guillaume Tell, rue Meyerbeer, rue St Saens, rue Messner, rue Montchapet, rue Gagnereaux, rue de Montchapet, rue Sambin, rue Prudhon, boulevard de la Trémouille, place de la République, boulevard Thiers, place du 30 Octobre, boulevard Voltaire, rue de Mirande, boulevard Mansart, rue Chevreul, rue des Moulins, rue Charles Dumont, avenue J. Jaurès, rue de Chenove, boulevard des Bourroches, avenue Eiffel, boulevard Juin, avenue du Lac, boulevard Bachelard, boulevard Juin, avenue Eiffel, chemin du Fort de la Motte Giron.
Circuit Est - C4	Quetigny ↔ Clos Chauveau Rue des Vergers, rue des Cousins, boulevard de la Motte, rue Ronde, rue des Huches, rue du Château, avenue du Stade, avenue du 8 Mai 1945, avenue de la Visitation, boulevard S. Allende, boulevard J. Pallach, rue de l'Egalité, rue du GD Pré de Pont, avenue République (Chevigny), route de Dijon, RD 107, RD 122a, route de Chevigny (Sennecey), RD 905, allée des Marronniers (Neuilly), place de la Liberté, rue Corneille, RD 905, avenue du Mont Blanc, rue de Neuilly, boulevard de Chicago, avenue Kennedy, cours du Parc, rue Chevreul, boulevard Kennedy, boulevard Maillard, boulevard Machureau, boulevard des Peyvets, boulevard des Bourroches, avenue Eiffel, chemin du Fort de la Motte Giron.

Navettes DiviAccès

ESAT APF Quetigny - T1	Plombières ↔ ESAT APF Quetigny Rue des Petites Roches, Route de Dijon, Avenue de la Citadelle, rue des Réthisseys, avenue du Mail, avenue Gal Canzio, avenue de la Combe Valton, N 5, boulevard Kir, boulevard des Gorgets, rue de l'Ecluse, rue de Bourges, avenue des Champs Perdrix, rue M; Maréchal, boulevard Bachelard, rue du Tire-Pesseau, rue de Bel Air, boulevard des Gorgets, boulevard Marmont, boulevard des Bourroches, boulevard des Peyvets, N 74, rue du Pont des Tanneries, rue du Petit Cîteaux, rue du Transvaal, boulevard Carnot, rue de Mirande, rue de Sully, avenue de l'Université, boulevard de l'Europe, impasse de Montbouchard.
Circuit Nord et Est - T2	Quetigny >> ESAT Dijon Rue de la Fontaine, Quetigny, rue des Erables, boulevard de l'Europe, rue des Longènes, route de Gray, avenue Raymond Poincaré, rue des Ribottées, rue Arago, rue d'York, boulevard des Martyrs de la Résistance, boulevard Pascal, boulevard Gallieni, rue de la Charmette, rue Verniquet, rue de Bruges, avenue du Drapeau, avenue Garibaldi, rue Devosges, avenue Maréchal Foch, rue Docteur A. Rémy, avenue Albert 1er, boulevard Chanoine Kir, boulevard des Gorgets, boulevard Marmont, avenue Eiffel, rue Chanoine Bordet. ESAT Marsannay >> avenue Champollion Rue des Vignes Dardelain, rue de la Pièce Léger, boulevard Charles de Gaulle, D 122A, rue Armand Thibaut, Longvic, rue Docteur Rollin, route de Dijon, rue des Blés d'Or, rue Jules Guesde, route de Dijon, boulevard Schuman, rue d'Auxonne, rue Jolivet, boulevard Mansart, boulevard Gabriel, boulevard Trimolet, boulevard Doumer, avenue Champollion, rue Marc Seguin.
Circuit Ouest et Nord - T3	Quartier Montchapet >> ESAT Dijon et Marsannay Rue Claude Hoin, rue de Montchapet, avenue Victor Hugo, rue Devosge, avenue Foch, rue Rémy, avenue Albert 1^{er}, boulevard Kir, boulevard des Gorgets, avenue Eiffel, rue Chanoine Bordet, avenue Eiffel, boulevard des Bourroches, avenue Jean Jaurès, route de Beaune, rue de la Rente Logerot, rue des Vignes Dardelain. ESAT Dijon >> Quetigny Rue Chanoine Bordet, rue du Père de Foucauld, avenue Eiffel, boulevard des Gorgets, boulevard Kir, boulevard de l'Ouest, boulevard des Clomiers, boulevard des Allobroges, rue Octave Terillon, rue Claude Hoin, boulevard des Allobroges, boulevard Gallieni, rue de la Charmette, rue de Bruges, N 74, boulevard Pascal, boulevard des Martyrs de la Résistance, rue d'York, boulevard des Martyrs de la Résistance, avenue Champollion, rue Jean Moulin, D 125, rue des Charrières, rue des Erables, rue de la Fontaine.
Circuit Sud - T4	Centre ville Dijon >> ESAT Marsannay Rue Monge, rue de l'Hôpital, rue du Petit Cîteaux, rue du Transvaal, rue Coupée de Longvic, rue d'Auxonne, boulevard Voltaire, boulevard Mansart, boulevard Petitjean, rue Jolivet, rue d'Auxonne, boulevard de Chicago, avenue de l'Europe, D 996, route de Dijon, Longvic, rue Armand Thibaut, rue du Bief du Moulin, boulevard de Beauregard, boulevard Charles de Gaulle, rue de la Pièce Léger, rue des Vignes Dardelain. ESAT Marsannay >> Quartier Montchapet Rue des Vignes Dardelain, rue de la Pièce Léger, route de Beaune, rue de Longvic, rue Roger Salengro, rue Paul Bert, rue Saint-Vincent de Paul, rue Chanoine Bordet, rue du Père Foucault, avenue Eiffel, boulevard des Bourroches, N 74, rue Monge, rue de l'Arquebuse, boulevard Sévigné, avenue Victor Hugo, rue de l'Égalité.
APF Quetigny et APF Longvic - 93	Quetigny ↔ APF Longvic / FJT Tanneries ↔ ESAT APF Quetigny Quetigny, rue des Prairies, avenue du Château, D 107, N 274, boulevard de Chicago, avenue Kennedy, D 996, boulevard Schuman, rue Chevreul, boulevard Kennedy, Quai Gauthier, boulevard Maillard, N 74, boulevard des Valendons, rue George Sand, boulevard des Valendons, avenue Jean Jaurès, boulevard Machureau, boulevard Maillard, boulevard Kennedy, rue Chevreul, boulevard Schuman, D 996, boulevard des Industries, rue Professeur Louis Neel. Rue du Pont des Tanneries, rue du Petit Cîteaux, rue de Tivoli, rue du Chaignot, rue du Transvaal, rue Coupée de Longvic, rue Jean-Baptiste

SERVICES SOUS-TRAITES**Annexe 2 de la convention**

Mise à jour au 4 septembre 2006

Numéro	Intitulé	Jour de fonctionnement
Lignes régulières		
31	Perrigny <<>>> Marsannay	Lundi à dimanche
32	Bretignière <<>>> Longvic Carmélites	Lundi à dimanche
33	Chevigny Excellence 2000 <<>>> Chevigny ZI	Lundi à vendredi (M-M-S)
34	Quetigny Al. Caval. <<>>> St Apollinaire Tab.	Lundi à samedi
35	Tolson d'Or <<>>> Epirey Cap Nord	Lundi à vendredi (M-M-S)
Navettes DiviaProxi Régulières		
41	Hauteville <<>>> Darcy Chaussier	Lundi à samedi (M-M-S)
42	Perrigny <<>>> Darcy Chaussier	Lundi à samedi (M-M-S)
43	Crimolais <<>>> Wilson (Dijon)	Lundi à samedi (M-S)
44	Magny-sur-Tille <<>>> Avenue de Bourgogne (Quetigny)	Lundi à samedi (M-S)
45	Bressey-sur-Tille <<>>> Avenue de Bourgogne (Quetigny)	Lundi à samedi (M-S)
Navettes DiviaProxi à la Demande		
41D	Hauteville <<>>> Darcy Chaussier	Lundi à samedi
43D	Crimolais <<>>> Wilson (Dijon)	Lundi à samedi
44D	Magny-sur-Tille <<>>> Avenue de Bourgogne (Quetigny)	Lundi à samedi
45D	Bressey-sur-Tille <<>>> Avenue de Bourgogne (Quetigny)	Lundi à samedi
46	Sauniers <<>>> Grangier Poste	Lundi à samedi
47	Nicolas Rolin <<>>> Darcy Chaussier	Lundi à samedi
Bus Class		
76	Bretignière - Ouges <<>>> Collège Dorgeles (Longvic)	Lundi à vendredi
77	Bressey-sur-Tille <<>>> Lycée JM Boivin (Chevigny) - Collège J. Rostand (Quetigny)	Lundi à vendredi sauf mercredi midi
78	St Apollinaire Val Sully <<>>> Lycées S. Weil et St Joseph	Lundi à vendredi
79	Chenôve Poste <<>>> Lycées Castel et S. Weil	Lundi à vendredi
80	Hauteville <<>>> Collège Boris Vian (Talan)	Lundi à vendredi
81	Magny-sur-Tille <<>>> Lycée JM Boivin (Chevigny)	Lundi à vendredi
82	Neuilly <<>>> Collège Dorgeles (Longvic)	Lundi à vendredi
83	Fontaine Le Suzon <<>>> Lycée Montchapet - Sauniers et Collège Roupnel	Lundi à vendredi
84	Longvic <<>>> Lycées Castel et Hippolyte Fontaine	Lundi à vendredi
85	Crimolais <<>>> Lycée JM Boivin (Chevigny)	Lundi à vendredi
86	Pimblaines <<>>> Collège JPH. Rameau	Lundi à vendredi
87	Quetigny <<>>> Lycée JM Boivin (Chevigny)	mercredi midi
Navettes DiviaCés		
T1	CAT Montbouchard	Lundi à vendredi
T2	Circuit N et E	Lundi à vendredi
T3	Circuit O et N	Lundi à vendredi
T4	Circuit Sud	Lundi à vendredi
Navettes APF		
93	APF de Montbouchard et de Neel	Lundi à vendredi
Clos Chauveau		
C1	Circuit Nord	Lundi à vendredi
C2	Circuit Sud	Lundi à vendredi
C3	Circuit Centre	Lundi à vendredi
C4	Circuit Est	Lundi à vendredi

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

A / DESIGNATION DE LA COMMISSION

La composition de la commission de délégation de service public a été fixée par délibération du Conseil du 12 avril 2001.

Objet de la consultation :

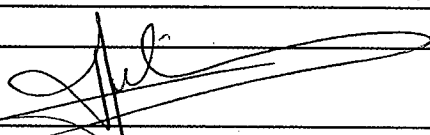
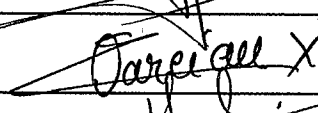
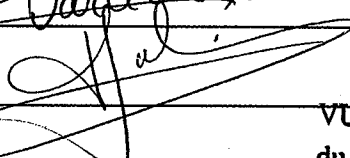
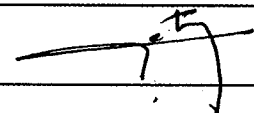
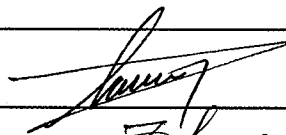
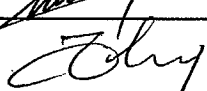
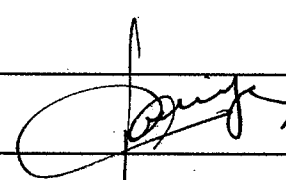
Délégation de service public des transports de la région dijonnaise

B / COMPOSITION DE LA COMMISSION

Membres à voix délibérative :

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 DEC. 2006

NOM, Prénom	Qualité	Signature	Absent, mais convoqué le
	Président		
M. JULIEN			
MME DARCIAUX			
M. JULIEN			
M. AUDARD			
M. DETANG			
M. DELATIE			
M. SAUNIE			
M. JOLY			
M. HESSE			
MME COLOMBET			
M. DESVIGNES			

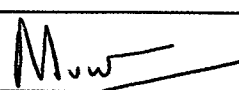
VU pour être annexé à délibération
du Conseil du : 21-12-06

DIJON, le : 22 DEC. 2006
LE PRÉSIDENT,

Pour le Président,
le vice-Président



Membres à voix consultative :

NOM, Prénom	Qualité	Signature	Absent, mais convoqué le
MME DUSART	Trésorier du grand-Dijon		
M.	DDCCRF		

6 décembre 2006

C / AVIS DE LA COMMISSION le 13 décembre 2006.

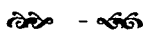
Avis favorable.

D / DOCUMENT JOINT AU PROCES VERBAL

Rapport ci - annexé

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT



Avis de la Commission de délégation du service public en application de l'article L 1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales



La convention passée entre la Communauté d'agglomération et Kéolis a pris effet le 1^{er} janvier 2003 pour une durée de 6 ans. L'avis de la commission est sollicité sur la modification de l'échéance initiale.

En effet, l'actuel contrat de délégation du service transport arrive à échéance le 31 décembre 2008. Cette échéance avait été retenue, à l'origine, en tenant compte de la durée des procédures de D.S.P. (18 mois environ) et du calendrier de renouvellement des conseils municipaux.

Or, ce dernier a été modifié pour un report, aujourd'hui fixé en mars 2008. Il est donc à craindre que les phases de négociation prévues dans les procédures de D.S.P. recoupent les phases de campagnes électorales, ce qui peut poser des difficultés dans l'organisation des procédures et le déroulé des négociations.

Afin d'éviter cet écueil, il est proposé de prolonger d'une année l'actuel contrat, soit jusqu'au 31 décembre 2009 en application du « b » de l'article L 1411-2 du C.G.C.T.

Ainsi, l'avenant n°12 a pour objet principal de proroger la durée du contrat d'une année supplémentaire en reportant l'échéance du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2009 portant ainsi la durée totale de 6 à 7 années, ainsi que :

- de mettre à jour les dispositions de l'avenant 11 portant sur les modifications de service à compter du 4 septembre 2006,
- de préciser les modalités d'ajustement de la contribution financière forfaitaire liées aux bus GNV
- de mettre à jour l'annexe 1 de la convention définissant le cahier des charges des services
- de mettre à jour l'annexe 2 de la convention portant sur les services sous-traités.